

**Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au
Programme des Interventions territoriales de l'État (PITE)
2016-2018**

Le présent avenant à la délégation de gestion relative au Programme des Interventions territoriales de l'État est conclue entre :

- le Secrétaire général du Gouvernement, représentant du Premier ministre, dont relève le programme 162 « Interventions Territoriales de l'État » ;
- et
- le Secrétaire général du ministère de l'intérieur, gestionnaire du programme 162 « Interventions Territoriales de l'État » et responsable délégué.

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de reconduire la convention de délégation de gestion du 23 mars 2017 pour une durée de trois ans pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Fait, à Paris, le **02 JAN. 2019**

Le délégant

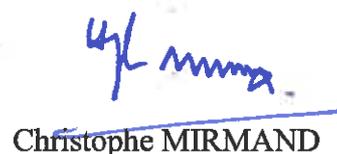
**Le Secrétaire général
du Gouvernement**



Marc GUILLAUME

Le délégataire

**Le Secrétaire général du ministère
de l'intérieur,**



Christophe MIRMAND

**Visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel
près des Services du Premier ministre**

3355
Pour le BCCM
auprès des Services du Premier ministre,
le chef du département des Services budgétaires



Marc KREDIKELBERGH